



Communiqué de presse du 22 janvier 2018

Votation fédérale du 10 février Non à l'initiative qui fait mal à la classe moyenne

L'Association des propriétaires du Valais romand (CIV) s'oppose à l'initiative contre le mitage, un projet dangereux pour les propriétaires, mais également pour les locataires.

L'initiative populaire «stop mitage» veut geler une fois pour toutes et pour toujours la surface totale des zones constructibles en Suisse. En d'autres termes, il n'y aura plus de possibilité de créer de nouvelles zones à bâtir, à moins de déclasser en zone agricole une surface au moins équivalente – un système de compensation promettant d'être un vrai casse-tête.

Comme l'explique Paul-André Roux, président CIV, «cette initiative est une attaque en règle contre la propriété foncière. Après la lex Weber et la LAT, c'est un troisième coup de boutoir, qui vient contrecarrer la Constitution fédérale. Notre texte fondateur, faut-il le rappeler, encourage la construction de logements et l'accession à la propriété (art. 108).»

Les prix des logements vont grimper

L'initiative «stop mitage» ignore complètement la réalité et les besoins des habitants de ce pays. La population est en hausse, par le biais des naissances et de l'immigration. En bloquant la surface constructible, on créera de graves problèmes : le terrain à bâtir va se raréfier et les prix prendront l'ascenseur, des hausses qui se répercuteront sur les logements en propriété, mais aussi sur les loyers. Et, une fois de plus, c'est la classe moyenne qui sera pénalisée.

Stop mitage ou stop Schengen?

«Dès lors, se demande P.-A. Roux, devrait-on complètement stopper l'immigration et sortir de l'espace Schengen? La question est sciemment provocatrice, et ce n'est évidemment pas ce que nous voulons! Non, le but, c'est de proposer des logements de qualité, que chacun puisse avoir un toit et que l'accès à la propriété ne devienne pas un rêve irréalisable!»

Il s'agit donc de refuser l'initiative «stop mitage», afin de pouvoir offrir des logements abordables, mais pas seulement. En effet, la surface à bâtir englobe également les sites d'activités socio-économiques (bureaux, commerces, complexes industriels, écoles,

institutions, etc.), de loisirs et les infrastructures de mobilité. Autant de domaines qui seraient menacés dans leur développement.

Lois centralisatrices: le Valais a déjà donné

Enfin, cette initiative pose des règles uniformes pour tout le pays, alors que la situation n'est pas la même à Sion, à Porrentruy ou à Zurich. Or, question lois centralisatrices, avec la lex Weber et la LAT, le Valais a déjà donné... Et puis, une fois de plus, le fédéralisme sera bafoué, alors que c'est la pierre angulaire de l'unité de notre pays. Si la Suisse se porte aussi bien, c'est grâce au fédéralisme, à la marge de manœuvre laissée aux régions, aux cantons et aux communes.

Comme le relèvent le Conseil fédéral ainsi que les nombreux opposants à cette initiative, les mesures existantes contre le mitage rendent cette nouvelle loi superflue et contre-productive. Un gel complet des zones à bâtir entraverait les efforts déployés pour que la Suisse et le Valais restent un espace de vie et de travail attrayant.

Pour toutes ces raisons, un non s'impose, le 10 février !

***Pour toute question,
Paul-André Roux, président CIV au +79 446 10 50***



www.civ.ch